

Démarche	: DDPP 64 / DNC / Demande de laissez-passer sanitaire pour le mouvement de bovins (hors abattoirs)
Organisme	: Service Santé, Protection Animales et Environnement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire permet d'effectuer une demande de laissez-passer sanitaire pour un mouvement dans la zone réglementée vis-à-vis de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ou dans la zone de vaccination, à destination d'un élevage.

Toute demande de laissez-passer sanitaire est à effectuer au moins 48h avant le départ des animaux, aucune demande ne sera instruite durant les week-end.

La demande peut être complétée une fois déposée (ajout des pièces jointes...).

L'autorisation de ces déplacements est conditionnée :

- au statut des zones de départ et d'arrivée (zone de vaccination, zone indemne, zone de surveillance, zone de protection) ;
- à la réalisation d'un examen clinique des animaux par le vétérinaire sanitaire de l'élevage ;
- à la réalisation d'un nettoyage et d'une désinfection/désinsectisation des moyens de transport des animaux.

La liste des communes en Zone Réglementée et en Zone de Vaccination est disponible et mise à jour sur le site internet : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a9692.html>

MOTIF DE DEPLACEMENT

Conditions de dérogation à l'interdiction de mouvement

Les mouvements au sein d'une zone vaccinale I (ZV I) et au sein d'une zone vaccinale II (ZV II) sont autorisés sans condition et sans laissez-passer sanitaire.

L'entrée de bovins en ZVI ou en ZV II, à partir de la zone indemne (ZI), est autorisée sans demande de laissez-passer sanitaire, à condition que les bovins soient vaccinés à l'arrivée.

--

Mouvements soumis à une dérogation :

* ZV I vers ZI, ZV I ou ZV II, ZV I vers ZS

* ZV II vers ZI, ZV I ou autre ZV II, ZV II vers ZS

--

DDPP 64 / DNC / Demande de laissez-passer sanitaire pour le mouvement de bovins (hors abattoir)

Conditions applicables pour la dérogation :

* Les bovins de l'envoi et tous les autres bovins détenus dans la même unité épidémiologique sont vaccinés depuis au moins 28 jours à date de l'expédition et se trouvent dans la période d'immunité ou sont couverts par l'immunité maternelle ;

* Les bovins de l'envoi sont détenus au sein de l'élevage d'origine depuis au moins 28 jours (ou depuis leur naissance) ;

* Pour les mouvements à destination de la ZI ou d'une autre ZV (I ou II) : Les bovins de l'envoi et tous les autres bovins détenus dans la même unité épidémiologique sont soumis à un examen clinique favorable par le vétérinaire sanitaire 48 heure avant le mouvement (la visite sanitaire est à la charge de l'éleveur) ;

* Utilisation de moyens de transport étanches, nettoyés, désinfectés et désinsectisés immédiatement après chaque transport et séchés avant tout nouveau chargement. Ces opérations font l'objet d'un enregistrement par l'opérateur qui précise les produits utilisés.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions préalables au mouvement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

N° EDE de l'exploitation d'origine des bovins

Courriel de l'établissement d'origine

Téléphone de l'établissement d'origine

INFORMATIONS SUR LE MOUVEMENT

Informations sur l'établissement de destination

Département de l'établissement de destination

Nom/Raison sociale

N°EDE de l'exploitation de destination des bovins

Informations complémentaires sur le mouvement

Date de départ

Commune de départ

Zone de provenance des bovins

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Zone de vaccination I

Zone de vaccination II

Zone indemne

Zone de surveillance

Zone de protection

Date d'arrivée

Commune d'arrivée

Zone de destination des bovins

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Zone de vaccination I

Zone de vaccination II

Zone indemne

Zone de surveillance

Zone de protection

Indiquer l'itinéraire complet du trajet et préciser les départements traversés

Possibilité de joindre une image/carte ci-dessous

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Itinéraire

Identification des animaux

Nombre de bovins

Numéro d'identification des bovins concernés par le mouvement

Renseigner les numéros "FR + 10 chiffres" d'identification des bovins, et revenir à la ligne pour chaque numéro

Date de première vaccination du troupeau

Les bovins de l'envoi et tous les autres bovins détenus dans le même unité épidémiologique doivent être vaccinés depuis au moins 28 jours à date de l'expédition

Date de dernière vaccination du troupeau (hors veaux nés de mères non immunisées)

Les bovins de l'envoi sont détenus au sein de l'élevage d'origine depuis au moins 28 jours (ou depuis leur naissance)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Transport

Modalité de déplacement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

en véhicule

à pied

Transport réalisé par

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

l'éleveur

un transporteur

Nom du transporteur chargé du mouvement

Courriel du transporteur

Immatriculation du véhicule transportant les animaux

PIECES JUSTIFICATIVES OU ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Ajout des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande de LPS

Afin que votre demande puisse être instruite, merci de compléter et déposer ci-dessous en cliquant sur "choisir un fichier" :

- * L'attestation d'examen clinique vétérinaire de moins de 48h, pour tout mouvement à destination de la zone indemne ou d'une autre zone vaccinale ;
- * L'attestation transporteur, si le transport est effectué par un transporteur ;

Les pièces justificatives peuvent être ajoutées :

- lors de la demande si déjà en votre possession ;
- plus tard, tant que le dossier n'est pas instruit ;
- par une personne extérieur (vétérinaire ou technicien par exemple) si vous l'avez invitée sur votre demande de LPS

DDPP 64 / DNC / Demande de laissez-passer sanitaire pour le mouvement de bovins (hors abattoir)
J'atteste que le nettoyage/désinfection/désinsectisation du véhicule a été réalisé au moyen d'un produit autorisé pour cet usage et à réaliser les mêmes opérations après déchargeement des animaux

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Indiquer le nom du/des produit(s) de nettoyage / désinfection / désinsectisation utilisé(s)

Le produit insecticide utilisé doit être agréé pour cet usage (la javel ou le peroxyde d'hydrogène ne sont pas considérés comme des produits insecticides)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation du transporteur

Examen clinique vétérinaire :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

préalablement au mouvement

à l'arrivée des animaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation vétérinaire

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Je m'engage à isoler les animaux à l'arrivée et à transmettre l'attestation de l'examen clinique effectué par le vétérinaire sanitaire dans les 48h qui suivent le mouvement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste que les animaux seront vaccinés à leur arrivée dans les meilleurs délais

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Sous réserve de l'avis favorable du service instructeur, les mouvements sous laissez-passer devront s'effectuer : avec des moyens de transport étanches, nettoyés, désinfectés et désinsectisés immédiatement après chaque transport et séchés avant tout nouveau chargement